

## J O U R N É E D E S E N S I B I L I S A T I O N

### Prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés dans les lieux ouverts au public : enjeux et obligations, comment agir ?

LUNDI 18 NOVEMBRE 2019 À ROUEN AU "106"

Collectivités, exploitants de lieux musicaux et professionnels de la musique : comment mieux protéger la santé des publics exposés? Quelles obligations et comment mettre en œuvre les dispositions techniques du décret n°2017-1244 du 7 août 2017?

## Contexte

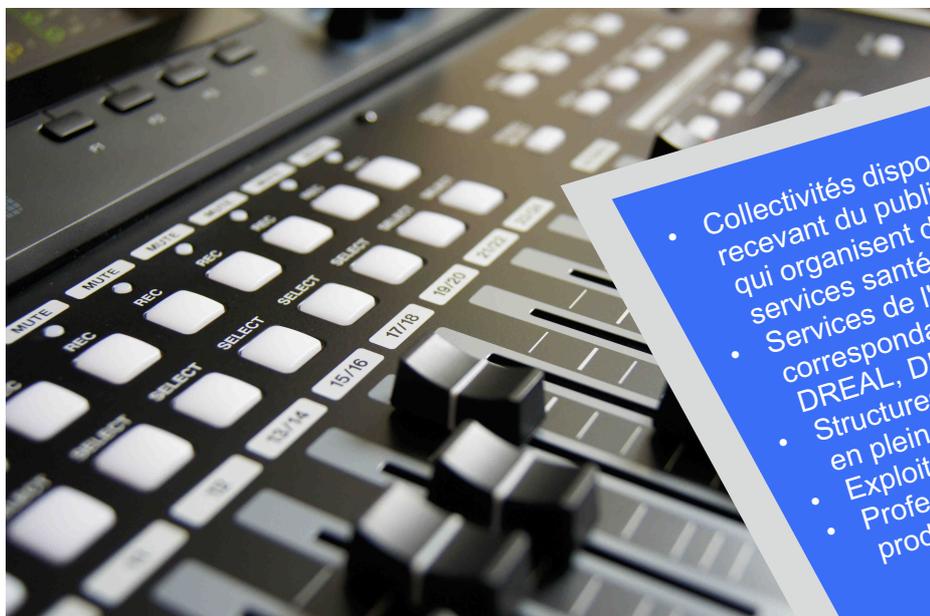
Le bruit constitue une nuisance très présente dans la vie quotidienne des français : 86% d'entre-eux se déclarent gênés par le bruit à leur domicile

Les instances nationales et professionnels de santé alertent depuis plusieurs années sur les risques de plus en plus graves et fréquents de troubles de l'audition liés à l'exposition à des niveaux sonores élevés et la prédominance de l'exposition à la musique amplifiée dans la survenue de traumatismes sonores aigus en particulier chez les jeunes.

En 2017, des évolutions réglementaires ont été introduites pour mieux protéger l'audition du public dans les lieux diffusant des sons amplifiés à des niveaux sonores élevés, et favoriser la tranquillité des riverains de ces lieux. Au regard de la réglementation précédente (1998), ce décret est porteur de nombreuses avancées permettant ainsi :

- une couverture plus importante des lieux concernés : bars, salles de concerts, discothèques, festivals en plein air, salles de cinémas, ...
- un élargissement aux lieux ouverts tels que les festivals en plein air précédemment non concernés ;
- une meilleure protection de l'audition du public exposé : abaissement des seuils, valeurs réduites pour les spectacles destinés principalement aux jeunes enfants, information et moyens de protections du public, aménagement d'espaces ou périodes de repos auditif ;
- une meilleure protection des riverains de ces lieux.

**Aujourd'hui, l'ARS (Agence régionale de Santé), Le Kalif et Le 106 s'associent pour organiser une rencontre professionnelle destinée aux collectivités et organisateurs de manifestations musicales.**



- Collectivités disposant de salles ou établissement recevant du public diffusant de la musique amplifiée ou qui organisent des festivals : agents territoriaux des services santé, culture, environnement, bâtiments...
- Services de l'Etat concernés et leurs correspondants territoriaux des DDTM, ARS, DREAL, DDPP, DRAC
- Structures organisatrices de festivals musicaux en plein air
- Exploitants de lieux musicaux
- Professionnels de la musique : producteurs, diffuseurs, techniciens

**Publics**

## PROGRAMME

**9H30** : Accueil des participants

**9H55** : Mot d'ouverture

**10H** : **Le bruit : notions physique, mesures, sources**

Intervenants : Guillaume Lecreux, ISO Sonique

[Echange avec la salle](#)

**10H30** : **Les effets du bruit sur la santé** : état des lieux, effets auditifs et extra auditifs, signes d'alerte et moyens de prévention.

Intervenants : Dr Rhamati, service ORL, CHU de Rouen

[Echange avec la salle](#)

**11H10** : **Contexte réglementaire** : présentation du décret n° 2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés : objectifs, dispositions techniques.

Intervenants : ARS

[Echange avec la salle](#)

**12H30 - 14H** : Déjeuner libre

**14H - 16H** : Ateliers

**Atelier 1** : **Propriétaires, exploitants de lieux musicaux ou producteurs d'évènements musicaux : quelles sont vos responsabilités et obligations fixées par le décret n°2017-1244 du 7 août 2017?**

*Relation contractuelle, étude d'impact, mise à disposition de moyens de protection, information du public, témoignage et retour d'expérience du 106, lors de festivals.*

Animateur : Nathalie Lucas, ARS

**Atelier 2** : **Comment mettre en œuvre les dispositions techniques réglementaires du décret n° 7 août 2017?**

*Matériel (limiteur, capteur, sonométrie..), mesure, protocole de mesure, illustration avec cas pratique, retour d'expérience 106*

Animateur : Guillaume Lecreux, ISO Sonique

**16H** : Visite technique du 106

## VOS CONTACTS

[ARS Normandie - Pôle SE](#)

Espace Claude Monet

2 place Jean Nouzille

14050 Caen

Tel : 02 31 70 96 96

Unités départementales du pôle

Santé-environnement

[www.normandie.ars.sante.fr](http://www.normandie.ars.sante.fr)

**Vos relais Agi-son en Normandie**

<https://agi-son.org/agi-son/les-relais-regionaux>

**Le Kalif**

33 Route de Darnétal

76000 Rouen

Tél. 09 52 37 40 05

**Le FAR**

Citis "Le Pentacle" Bâtiment B

5 avenue de Tsukuba

14200 Hérouville

Tél. 02 31 27 88 10

